

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 29 (1891)  
**Heft:** 45  
  
**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-192586>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

formeront plus pour ainsi dire qu'une seule nation ? De là, ne peut-on pas espérer que les chances de la guerre diminueront en proportion ? Et même ce terrible fléau fût-il encore possible, les maux qu'il occasionne seront nécessairement diminués par les chemins de fer. La promptitude avec laquelle les armées pourront se transporter d'un lieu à l'autre par cette voie, épargnera aux populations bien des charges, que le passage et le séjour plus ou moins prolongé des corps de troupes occasionnent toujours. Les guerres seront plus courtes, les dépenses moins fortes pour l'Etat, les souffrances moins grandes pour les peuples.

» Enfin, sous le point de vue religieux et chrétien, cette promptitude de communication contribuera sans doute puissamment à l'avancement du règne de Dieu, en facilitant la diffusion de la Bible et les voyages missionnaires.

» Les chemins de fer, produits de l'industrie humaine, sont donc à nos yeux un événement providentiel à grande portée et un signe des temps. »

Le 8 juin 1852, le Grand Conseil accordait à M. Sulzberger la concession de la ligne Morges-Yverdon, avec un embranchement sur Lausanne. Cette dernière clause ne fut obtenue qu'après mille efforts de la part des autorités communales. La concession passa en diverses mains et fut acquise, en définitive, par une société anonyme sous le nom de *Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses*.

Les travaux commencèrent en 1853, et le 7 mai 1855, la section Yverdon-Bussigny était livrée à la circulation; le 1<sup>er</sup> juillet suivant, c'était le tour de la section Bussigny-Renens-Morges; enfin, le 5 mai 1856, on inaugurait la section Renens-Lausanne.

Puis de nombreux projets surgirent pour rattacher la ligne Morges-Lausanne-Yverdon à la Suisse centrale et à la France. La ligne Morges-Genève fut immédiatement entreprise et livrée à la circulation en avril 1858.

Le réseau suisse s'enrichit successivement de nouvelles lignes reliant entre eux tous les grands centres de population, et adieu dès lors le bon vieux temps des diligences.

### L'été de la Saint-Martin.

Voulez-vous connaître l'origine de l'été de la Saint-Martin?... Cherchez-la dans la jolie légende que voici :

Un jour, saint Martin, qui était un grand guerrier, voyageait isolément à cheval, et il avait encore plusieurs étapes à faire pour se rendre à destination.

Ce jour-là cependant, il faisait un froid, une pluie, un vent épouvantables, lorsque, sur son chemin, le cavalier

aperçut un malheureux vieillard à moitié nu et tout transi de froid.

Touché de compassion, saint Martin tira son sabre, partagea son manteau du haut en bas, et en donna la moitié au pauvre homme, qui l'accepta avec reconnaissance et la jeta sur ses épaules.

Mais saint Martin n'étant plus qu'à moitié couvert, commençait lui-même à grelotter de froid, lorsque le bon Dieu, pour le récompenser de sa bonne action, permit que, malgré la saison, il fit encore quelques jours de soleil, afin de lui laisser le temps d'achever avec moins de peine la route qu'il devait parcourir.

Et ainsi s'expliquerait, d'après cette légende, la série de beaux jours que nous avons d'ordinaire vers le milieu de novembre, et qui a reçu le nom significatif d'*été de la Saint-Martin*, parce que la fête de ce saint tombe à cette époque-là.

Il nous tombe sous la main un ancien numéro du journal *Le Temps*, dans lequel nous lisons cet amusant récit :

L'aventure que je vais vous conter vient d'égayer les mauvaises langues du quartier de la Trinité. Je la cite entre mille autres, parce qu'elle me paraît caractéristique des inconvénients où peut mener l'indifférence que mettent aujourd'hui les plus honnêtes gens à défendre leur porte contre l'invasion des intrus.

La scène se passe au mois de février 1888, dans une belle maison bourgeoise. L'hôtel n'a que trois étages. A l'entresol, un magistrat; au premier, le propriétaire; au second ou au troisième, comme il vous plaira, un boursier.

Le propriétaire est vieux et grognon. Il a loué deux étages de son hôtel à la condition que les locataires ne donneraient jamais de soirées. Mais ces conditions-là, c'est comme la promesse de ne pas avoir de perroquets. Ça s'inscrit dans le bail et cela ne s'observe point dans la pratique. Aussi, depuis le commencement de l'hiver, les deux locataires importunaient leur propriétaire pour obtenir la permission de faire danser chez eux.

Le bonhomme se faisait tirer l'oreille. A la fin, pourtant, il se décida. Soit, dit-il, mais vous donnerez vos deux soirées le même jour. De cette façon, je ne passerai qu'une nuit blanche.

Les locataires se retirèrent enchantés de leur propriétaire, lequel, une fois seul, se dit à part soi :

— Vous, mes bons amis, je vais vous ôter à jamais l'envie de donner des bals.

Et il fit monter son concierge.

— Joseph, lui dit-il, M. Durand et M. Dupont se proposent de donner une soirée à la même date. Je suis sûr qu'ils vont inviter une foule de gens qu'ils ne connaissent même pas de vue, des misérables qui vont venir salir votre escalier et craqueler mes plafonds. Il faut dégoûter à tout jamais mes locataires de recommencer cette petite fête. Faites-moi donc le plaisir d'observer la consigne que je vais vous donner. Vous vous tiendrez sur le seuil de votre

loge. Toutes les personnes qui vous demanderont : « Monsieur Durand ? » vous leur répondrez : « Monsieur Durand ? Au troisième. » Et vous les enverrez chez Monsieur Dupont. Toutes les personnes qui vous demanderont : « Monsieur Dupont ? » vous leur répondrez : « Monsieur Dupont ? A l'entresol. » Et vous les enverrez chez Monsieur Durand.

Est-il besoin de vous dire que, pour une fois, le concierge exécuta fidèlement sa consigne. La bonne moitié des invités de Durand furent envoyés chez Dupont, la bonne moitié des invités de Dupont restèrent à cotillonner chez Durand. Et, de dix heures à une heure du matin, Dupont serra la main, frappa dans le dos, versa du champagne aux invités de Durand, tandis qu'à l'entresol Durand serrait la main, frappait dans le dos, versait du champagne aux invités de Dupont.

Tout aurait fini sans encombre, si, sur le coup d'une heure du matin, un gros monsieur de la Bourse ne s'était pas présenté à l'hôtel pour souper chez son ami Durand.

Fidèle à sa consigne, le concierge l'envoie tout droit chez Dupont. Le gros monsieur de la Bourse cherche Durand dans la fête et ne le découvre pas. Il se fâche qu'on fasse si peu de cérémonie pour son entrée.

A la fin, il s'adresse à un serviteur :

— Aidez-moi donc à trouver M. Durand ?

— M. Durand ? répond le lardin. Mais il loge au troisième. Ici vous êtes chez Monsieur Dupont.

Le gros monsieur de la Bourse avait parlé très haut. Une douzaine d'habits noirs et de dames qui étaient là entendent sa question et la réponse du domestique.

— Comment ! s'écrient les invités en cœur, nous ne sommes pas chez M. Durand ?

La nouvelle se répand comme une traînée de poudre. Une bonne moitié des danseurs et des danseuses de Dupont se précipite vers le vestiaire :

— Nos sorties de bal, nos fourrures !

Derrière le gros monsieur de la Bourse, ces déserteurs escaladent l'étage comme un cortège de noce.

Les domestiques de Dupont voient arriver avec effroi cette imposante armée d'invités. Affolés, ils courent prévenir leur maître. Voilà une bonne heure que les chaises manquent, et déjà, à cause de la chaleur, deux dames se sont trouvées mal. Dupont, épouvanté, accourt dans son antichambre pour parlementer avec la foule.

— Dupont ! Dupont ! crient à sa vue mille voix irritées. C'est bien vous qui êtes Dupont ? Nous nous étions trompés d'étage. Voilà deux heures que nous dansons chez Durand !

Un chœur de voix formidable répond du fond du salon à ces exclamations :

— Dupont ! Durand ! Nous sommes chez Dupont, nous ne sommes pas chez Durand !

La foule des danseurs et des danseuses de Dupont se précipite vers le vestiaire :

— Nos manteaux, nos sorties de bal !

Une bagarre indescriptible s'engage sur le palier entre les invités de Dupont, qui veulent entrer, et les invités de Durand, qui veulent sortir. Le madras narquois du propriétaire se montre dans l'entre-bâillement de la porte du premier étage. Et, par la cage de l'escalier, le concierge jouit de ce

spectacle de désordre. Voyant toutefois que la bataille s'éternise, il finit par prier le gardien de la paix qui fait ranger les voitures de monter rétablir la circulation.

Le gardien de la paix monte. On lui a expliqué les faits. Ce gardien de la paix est un vieux militaire plein d'expérience. En jouant des coudes, il arrive jusqu'au palier du troisième et crie d'une voix de stentor :

— Durand ! file à droite !... Dupont, file à gauche !...

Instinctivement, on obéit. Les Dupont se trouvent rangés du côté de la muraille, les Durand du côté de la rampe.

— En avant !... Circulez !

Les deux files indiennes s'ébranlent en sens contraire. Les Durand montent, les Dupont descendent. L'ordre est rétabli dans la maison.

Propriétaire, dormez.

Le lendemain matin, MM. Dupont et Durand se rencontraient à la porte de leur propriétaire.

— Je viens, déclara M. Durand, annoncer à cet homme indigne que je l'attaque devant les tribunaux et que je romps mon bail.

— Je viens pour le même motif et pour la même déclaration, répondit M. Dupont.

— Ne prenez pas la peine de m'attaquer, messieurs, répondit le propriétaire qui entra. Résillons à l'amiable. C'est vous qui vous êtes mis les premiers dans votre tort.

Je vous avais prévenus que je ne voulais pas entendre parler de locataires qui donnent des raouts !

Sous le titre : *Le tireur gentilhomme*, l'*Echo de Paris* publie cet amusant croquis, pris dans quelque salle d'armes. Il s'agit d'un assaut de gala entre un maître français et un maître étranger. Toutes les personnalités du grand monde de l'escrime assistent à cette rencontre.

LE MAÎTRE FRANÇAIS. — *(Il se met en garde suivant les règles avec mille gestes et passes d'armes pleins d'élégance et de correction.)*

LE MAÎTRE ÉTRANGER. — *Il tombe brusquement en garde, se fend et touche son adversaire.)*

LE MAÎTRE FRANÇAIS. — Ça ne compte pas. Il fallait saluer à droite et à gauche avant de porter le coup. *(Approbation générale.)*

LE MAÎTRE ÉTRANGER. — Re commençons donc. *(Il se fend et boutonne l'autre.)*

LE FRANÇAIS. — Ça ne compte pas. Le coup est trop brusque et manque d'élégance. Votre corps a dévié : c'est très vilain. Un coup qui est vilain n'est pas un coup. *(Applaudissements.)*

L'ÉTRANGER. — A vos ordres. *(Il pousse en jetant un cri et atteint l'adversaire en pleine poitrine. Rumeurs.)*

LE FRANÇAIS. — Vous avez crié. Ça ne compte pas. Un coup de bouton doit être silencieux. Consultez tous les manuels. Silencieux et élégant. Jamais je ne m'avouerai touché par un coup qui n'est ni élégant ni silencieux...

L'ÉTRANGER. Bon ! *(Il se précipite en baissant la tête et place un coup de bouton à la gorge.)*

LE FRANÇAIS. Vous avez baissé la tête et

d'ailleurs vous m'avez touché dans un endroit qui n'est pas admis par les traités. La tête doit être droite et même gracieusement inclinée en arrière. Ça ne compte pas. Un coup ne peut compter que s'il est correct, gracieux et bien parisien. Re commençons ça. A moi ! *(Il se fend et manque l'adversaire. Vive approbation.)*

L'ÉTRANGER. — Manqué !

LE FRANÇAIS. — Je le compte cependant. Si vous n'aviez pas fait en arrière un bond ridicule et en dehors de tous les usages, vous étiez atteint entre la cinquième et la sixième côte... *(Bravos prolongés.)* L'important n'est pas de toucher, mais d'être beau sous les armes. Tenez, comme cela... *(Il se fend.)* Encore ! Vous deviez être en quarte quand je me suis fendu... Alors je vous aurais touché... vous vous êtes mis en tierce et vous avez paré en agitant le bout du bras... Le poignet seul devait remuer : je compte le coup. *(Il se fend de nouveau.)* Rapprochez-vous de moi... Vous vous éloignez continuellement. Comment voulez-vous que je vous touche si vous n'êtes jamais là... Voilà trois coups que je vais marquer... *(Applaudissements unanimes.)* L'assaut est terminé. *(S'approchant de son adversaire.)* Ne vous découragez pas et surtout perdez l'habitude de faire des gestes désordonnés... En escrime, il ne faut remuer ni les pieds, ni les jambes, ni les bras, ni les lèvres... Il ne faut rien remuer que deux doigts... le pouce et l'index... Lisez les traités, mon ami, lisez les traités... GRAINDORGE.

### Lo piano et lè z'impoù.

Dis vâi, Sami, y'é liaisu dein lè papâi que volliont mettrè on impoû su lè piano. N'é rein contrè, poru que cein fassè baissi lè z'autro et qu'on ne vigné pas ion dè stâo quatre matins ein mettrè ion su lè moulins à vanâ; mâ se per hazâ on no fasâi votâ, voudré portant savâi bin âo justo cein que l'est qu'on piano. Crayé que c'était onna musica po lè damès, coumeint cliâo quinquenès dè carouzet iô on virè la segnâola; mâ dein lo Conteù dè l'autro dzo sè dit dâi z'affèrès que vu ètrè peindu se lâi compreigno on mot. Sè dit que po djuî dè stâo piano faut décheindrè dâi z'égras avoué lè dâi; que faut on étsilla et dâi drapeaux su lè pachons. Ne'su pas pe bête que n'autro; mâ vu bin que lo cri-que mè craquè se su fottu dè comprèindrè cein que cein vâo à derè; et po lo brelan, l'ont marquâ que cein est onco pe pi què dâi tsai dè ferraille que traçont su on pavâ grebolu. Et tè, lâi comprèinds tou oquière ?

— Eh bin vouaïque ! ne sé pas bin non plie cein que l'ont volliu mettrè. Se pào bin que l'étiion on bocon étourlo. Ora po t'espliquâ cein que l'est qu'on piano, as-tou vu lo bureau âo syndiquo ?

— Oi, ye s'âovrè coumeint on borein-cllio, et l'a trâi tereins à saraille ein dézo dè la portetta.

— Justo ! eh bin, on piano, c'est à pou près lo mémo affèrè ein défrou, tot que n'a min dè terein; mâ ein dedein c'est

tot outro. Cein s'âovrè pè lo mâitein, ein travai, pé onna portetta ein bié, à respet tot coumeint cliâo dâi z'audzo d'éboitons, mâ que s'âovrè ein défrou ! et dézo cliâa porta, que n'est rien lardze, lâi a onna ribandée d'espèces dè bocons dè bou, asse bliancs què dè la nâi, et gros coumeint dâi tracllietès, que quand on tapè dessus, cein vo fâ : heu, rai, mi, fa, so, la, si, heu. Ora, quand on sâ tapâ iô faut, s'on tapè avoué on dâi, cein vo fâ tota 'na tsanson; s'on tapè avoué dou dâi, cein fâ assebin lo sécond; avoué trâi dâi, y'a onco la bassâ, et avoué quatre dâi, c'est coumeint on chaumo, lè quatre partiès lâi sont.

— Et pào-t-on tapâ avoué les duè mans ?

— La méma tsouza ! atant dè dâi, atant dè notès, que cein pào fèrè ein mémo teimps coumeint se lâi avâi la vioûla\*, la ioula, la pioûla, lo toutou, la fliota, lo cor dè chasse, la trompèta, lo bombardon, l'épouffârè et la ronnnârè, que ne manquè perein què lo zonnana, et onco que y'ein a qu'ein ont.

— Câise-tè ! et ion tot solet pào cein fèrè allâ ?

— Et oi, mémameint dâi petitès bouébès. Tè foudrà i oûrè cliâo âo menistrè, coumeint dâo diablo lo tèt'cratchè cein !

— Et porquière volliont mettrè on impoû que dessus ?

— Et bin po cein que diont que c'est coumeint lè tsai à ressoo, qu'on s'ein pào passâ et que cliâo qu'ont lo moïan dè s'atsetâ on uti dinsè pàovont bin payi on impou.

— Portant cein n'usè pas lè routès !

— Na, mâ que vâo tou ! faut preindrè iô y'a, et n'ia pas tant dè mau d'imposâ cein que lâi diont lo luxè, que l'est don lè z'affèrès qu'on n'a pas fauta et qu'on pào s'ein passâ.

— Eh bin vâi; mâ se metton on impou su tot cein qu'on s'ein pào passâ, lâi va fèrè bio, et cein ne m'ébayérâi pas se l'an que vint l'ein metton ion su lè toupins et su lè tièces dè relodzo. Dein ti lè cas, tè remacho bin po cein que te m'as de, et po cé impoû su lè piano, c'est coumeint t'ès de : n'é rein contrè, poru qu'on s'arretâi quie. Mâ y'é bin poaire !

*Extrait de Portugal.* — Tout le monde connaît la suavité de l'extrait de Portugal. La manière de faire cette eau de senteur est très simple ; il suffit d'ajouter dans de l'alcool très pur de l'huile essentielle d'orange dite essence de Portugal. On ajoute graduellement cette essence dans l'alcool, jusqu'à ce qu'on ait obtenu le degré d'odeur qu'on désire. Il faut se procurer celle-ci chez un pharmacien ou un bon droguiste. Elle n'est du reste par chère et une petite

\* Vioula, violon ; ioula, clarinette ; pioûla, hautbois ; toutou, basson ; fliota, flûte ; épouffârè, trombone ; ronnnârè, contrebasse ; zonnana, grosse caisse avec les cymbales.